



DOSSIER COMMUNAL

D'INFORMATION DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES DE BIENS
IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES
MAJEURS

SAINT GUILHEM LE DESERT

I) Fiche synthétique

Fiche synthétique des risques inondation

II) PPR Inondation Approuvé

Extrait cartographique

FICHE SYNTHÉTIQUE D'INFORMATION SUR LES RISQUES

COMMUNE DE SAINT GUILHEM LE DESERT

RISQUE IDENTIFIÉ : Risque inondation

I) DESCRIPTIF SOMMAIRE DU RISQUE INONDATION

Le risque inondation sur la commune de Saint Guilhem le Désert a conduit Monsieur le Préfet à prescrire un PPRI sur l'ensemble du Bassin Versant de la Haute Vallée de l'Hérault le 23/12/2002, et approuvé par arrêté préfectoral le 03/08/2007 pour le Bassin Versant Hérault Nord.

Nature de la crue :

Le risque d'inondation de la commune est induit par le débordement des cours d'eau et le ruissellement pluvial. La commune de Saint Guilhem le Désert est située dans le bassin versant de l'Hérault. Le risque d'inondation de cette commune est dû principalement aux débordements du Verdus, affluent de l'Hérault qui traverse la zone urbanisée de la commune, et de l'Hérault. Le Verdus a provoqué par le passé des inondations catastrophiques. L'Hérault est situé en limite Est du territoire communal. Le réseau hydrographique est composé principalement du ruisseau du Verdus et de ses nombreux talwegs.

Caractéristiques de la crue :

Les événements historiques marquants sont : 1994 et 1995 pour ce qui concerne les crues de l'Hérault.

Pour ce qui concerne les crues du Verdus :

- 29 octobre 1628 : cette crue a détruit 35 maisons et causé la mort de 9 personnes.
- 1681 et 1 et 2 octobre 1723 qui a provoqué de nombreux dégâts
- Succession d'épisodes similaires en 50 ans : 1765, 1766, 1786, 1788, 1812
- 28 octobre 1817 : l'église fut inondée sur environ 4m de hauteur et le cloître détruit
- 1976
- septembre 1995
- octobre 1997

Intensité et qualification de la crue :

La crue est composée de 2 paramètres : la hauteur de submersion et la vitesse d'écoulement. Suivant l'intensité de ces éléments, la crue est qualifiée en types d'aléas dont la représentation figure sur la cartographie ci-jointe :

- aléa grave : hauteur de submersion supérieure à 0,50 m.
: ou hauteur de submersion inférieure à 0,50 mètre, avec vitesse supérieure à 0.50 m/s
- aléa important: hauteur de submersion inférieure à 0,50 mètre, sans vitesse significative.

Une vitesse significative est une vitesse > à 0,50 m/s à partir de laquelle un adulte se déplace avec difficulté dans 0,50 m d'eau.